



École du socle : un rejet à confirmer

► Communiqué de presse

info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC_national

Le **SNALC** salue le retrait des dispositions créant l'école du socle (aussi nommée établissements des savoirs fondamentaux) du projet de loi « École de la confiance ». Il apprécie que le ministre fasse preuve de bon sens dans cette affaire, après avoir tout de même tenté par tous les moyens de faire passer cette disposition.

Le retrait intégral de cet article était une demande forte et étayée que nous avons portée auprès du ministère et des élus depuis le début.

Le **SNALC** demande que l'école du socle ne revienne pas par la fenêtre, par exemple lors de la commission mixte paritaire.

Le **SNALC** propose que, la prochaine fois, le dialogue social soit mené dans le bon ordre et qu'on ne découvre pas au détour d'un amendement à l'Assemblée une disposition aussi énorme et qui n'avait fait l'objet d'aucune concertation avec les organisations représentatives.

Paris, le 17 mai 2019

Contact : Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, girardsnalc@yahoo.fr